Ouistreham
Riva-Bella

BUDGETS PRIMITIFS

VILLE ET ANNEXES

2021

Rapport de présentation

Etabli le 02/04/2021 par le Pôle Finances

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2021
Application agréée E-legalite.com
21_DO-014-211404884-20210412-DEL20210412

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2021
Application agréée E-legalite.com
21_DO-014-211404884-20210412-DEL20210412

BUDGET PRIMITIF 2021

RAPPORT DE PRESENTATION

Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note présente les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2021 du Budget principal de la commune et des Budgets annexes Transports et Locations.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 29 mars 2021 a posé les bases nécessaires à la construction de ces budgets primitifs pour l'exercice 2021 de notre collectivité, et conduit à débat.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires: annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été bâti sur les informations communiquées par les instances gouvernementales et préfectorales dans un contexte inédit de crise sanitaire qui pèse et qui va peser pendant de longues années sur les finances communales, à l'instant-T.

En 2021, la dette de la ville d'un montant de 11,2 M€ est désormais sécurisée et continue sa diminution.

Malgré les résultats 2020 encourageants après de gros efforts de contrôle, suivi et rigueur budgétaire qui ont permis d'amoindrir les pertes liées à la fermeture du Casino notamment, ce budget fera appel à une hausse de fiscalité sur le foncier (seule marge de manœuvre réelle), qui permettra d'assurer à la fois une continuité des programmes d'investissements et la sortie progressive de la dépendance du produit des jeux du casino sur les recettes, et surtout de garder un niveau global de fonctionnement identique pour notre station touristique balnéaire malgré des économies complémentaires à trouver en plus de toutes celles réalisées depuis 2014.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2021
Application agréée E-legalite.com
21_DO-014-211404884-20210412-DEL20210412

LES EQUILIBRES

En section de fonctionnement - Montant global proposé : **12 277 096.25 Euros**

En section d'investissement - Montant global proposé : **4 874 538.87 Euros** qui se décompose:

- En **crédits nouveaux de dépenses** pour un total de 4 015 930.78 euros.
- En **reports de dépenses** pour un total de 858 608.09 euros.

- En **crédits nouveaux de recettes** pour un total de 3 177 847.53 euros.
- En **reports de recettes** pour un total de 817 677.41 euros.
- Un **solde d'investissement** pour un montant de 879 013.93 euros.

La section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
		BP 2020	BP 2021	Ev 2021/2020
O11	Charges à Caractère Général	1 917 650,00 €	2 647 280,00 €	+38,05%
O12	Charges de Personnel	5 521 500,00 €	6 250 000,00 €	+13,19%
O14	Atténuations de produits	896 973,00 €	831 000,00 €	-7,36%
65	Autres Charges de Gestion Courante	1 126 694,00 €	1 319 439,00 €	+ 17,11%
66	Charges Financières	257 000,00 €	108 660,06 €	-57,72%
67	Charges Exceptionnelles	139 000,00 €	270 000,00 €	+94,24%
O42	Opérations d'ordre entre section	650 000,00 €	792 353,25 €	+ 21,90%
O22	Dépenses imprévues	3 530,00 €	58 363,94 €	+ 1553,37%
	TOTAL DES DEPENSES	10 512 347,00 €	12 277 096,25 €	+ 16,79%

- Les prévisions de dépenses de fonctionnement du budget 2021 passent de 10.5€ à 12.2 M€ (*comparaison de BP à BP).*
  Peu d'intérêt dans la comparaison à l'aune de la crise.

Un montant global de dépenses de fonctionnement qui s'explique par :

- Une prévision de hausse des coûts de matières premières, des denrées et d'une inflation des prix de base de + de 2% à 3% de base.
- Par le versement de la contribution de fonctionnement de la piscine.
- Par un programme d'activités évènementielles attractif (à conforter selon la crise).
- Par une prévision plus importante pour assurer une maintenance préventive des couvertures des bâtiments communaux et de tous les bâtiments.
- Par un montant de frais de personnel à la hausse qui tient compte du GVT, des créations de postes, de la municipalisation d'Anim'jeunes, des mises à disposition de personnel à la CU, des engagements en

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2021
Application agréée E-legalite.com
21_DO-014-211404884-20210412-DEL20210412

année pleine de dispositifs (monétisation CET), de la mise sous plis élections ou encore d'éventuels retours d'agents en détachement de manière pleine et entière.

- Par des aides supplémentaires accordées aux Ouistrehamais (vélos électriques, séjours linguistiques, permis de conduire, BAFA, BAFD), pour l'habitat dans le cadre de la rénovation énergétique, aux entreprises,
- Par la création d'un budget participatif
- Par des intérêts d'emprunt de la dette en baisse, à la suite de la sécurisation des contrats.
- Nous maintenons un haut niveau d'engagement pour la jeunesse, les écoles, les associations et les plus démunis.

  - Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à 12.2 M€ contre 10.5 € en 2020. *(comparaison de BP à BP).*

	FONCTIONNEMENT RECETTES			
		BP 2020	BP 2021	Ev 2021/2020
70	Vente de Produits	957 000,00 €	843 000,00 €	-11,91%
73	Impôts et Taxes	7 296 362,00 €	9 754 723,00 €	+ 33,69%
74	Dotations, Subventions et Participations	1 615 235,00 €	843 153,00 €	-47,80%
75	Autres Produits de Gestion Courante	481 000,00 €	487 000,00 €	+ 1,25%
O13	Atténuations de Charges	55 000,00 €	55 000,00 €	+0,00%
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	348,00 €	209 701,25 €	60158,98%
76	Produits financiers	55 402,00 €	47 519,00 €	-14,23%
77	Produits exceptionnels	52 000,00 €	35 000,00 €	-32,69%
78	Reprises sur prov pour dépréciation	0,00 €	2 000,00 €	
OO2	Report à nouveau	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL DES RECETTES	10 512 347,00 €	12 277 096,25 €	+ 16,79%

Les prévisions de recettes concernent :

- Des produits des services évalués de manière prudente pour un montant de 843 000 euros, sans savoir où nous allons à l'instant-T. L'absence de visibilité et de détails sur d'éventuelles aides ne nous aide pas.

- Le produit de fiscalité d'un montant global de 7 480 079 euros qui tient compte de l'augmentation physique des bases d'imposition à hauteur de 0.2 % par l'Etat, de la proposition d'une augmentation de 28.88 % de la taxe foncière (soit un taux communal de 41.32%) et de la mise à jour de certaines catégories de propriétés bâties sur proposition de la commission des impôts fonciers en raison de l'amélioration ou à des travaux d'extension de l'habitat, voire une imposition d'office (90 biens).

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2021
Application agréée E-legalite.com
21_DO-014-211404884-20210412-DEL20210412

Tableau extrait de l'état 1259 de la DGFIP

	BASES D'IMPOSITION	TAUX 2021 communal proposé	TAUX 2021 taux départemental	TAUX PROPOSES A VOTER	PRODUIT PREVISIONNEL
FISCALITE DIRECTE					
FONCIER BATI	14 745 000,00 €	41,32%	22,10%	63,42%	9 351 279 €
FONCIER NON BATI	144 600,00 €	37,99%		37,99%	54 934 €
TAXE D'HABITATION					
LOGEMENTS VACANTS ET RESIDENCES SECONDAIRES					300 090 €
COMPENSATIONS					
FONCIER BATI					
Personnes de conditions modestes					9 497,00 €
Baux à réhabiliation,					17,00 €
Exonération de longue durée (logements sociaux)					1 464,00 €
Locaux industriels					34 934,00 €
FONCIER NON BATI					1 185,00 €
				S/TOTAL	9 753 400 €
SURCOMPENSATION REFORME TH					- 2 226 224 €
FNGIR					114 644,00 €
DCRTP					51 109,00 €
			TOTAL DU PRODUIT FISCAL		7 692 929 €

- Le produit de fiscalité de la Taxe d'habitation est compensé à l'euro près, seule perdure la taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires pour un montant de 300 090 euros, plus que prévu.

- de la dotation de solidarité communautaire à l'identique évaluée à 170000 euros.

- de la poursuite des baisses des aides de l'Etat (DGF) qui passe de 480 471 euros à 435 817 euros (Chapitre 74 -10.64 %).

- du produit des jeux estimé à 1 000 000 euros, évaluation prévisionnelle très prudente ; la fermeture de l'établissement en raison de la crise sanitaire restant malheureusement encore d'actualité. Personne ne peut prévoir la date de la reprise, ni les conditions et le retour de la consommation.

- Des droits de mutation 2020 estimés à 500 000 euros.

- Le taux de foncier non bâti ne sera que de 37.99 % au lieu de 47.26 % comme indiqué le 31 mars 2021 par la DGFIP (taux pivot).
  La Taxe Foncière Bâtie est en moyenne à 48.03 % dans le département et 43.72 % au niveau national. Rappel : la TH est l'une des plus basses de France. La Ville perd de nouveau certaines compensations.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2021
Application agréée E-legalite.com
21_DO-014-211404884-20210412-DEL20210412

La section d'investissement :

L'affectation prévue pour cette section au compte 1068 s'élève à 495 065.28 euros. Elle correspond au reversement de la totalité du report de la section de fonctionnement (sous couvert de versement). Cette affectation va participer aux financements des investissements en cours et à venir.

Le montant des dépenses nouvelles d'investissement s'élève à 4 015 93.78 M€ auquel s'ajoutent les restes à réaliser de dépenses d'un montant de 858 608.09 M€ euros.

INVESTISSEMENT DEPENSES		CREDITS NOUVEAUX HORS REPORTS		
		BP 2020	BP 2021	Ev 2021/2020
20	Immobilisations Incorporelles	47 063,00 €	65 000,00 €	+ 38,11%
204	Subventions d'équipements versées	82 000,00 €	380 036,00 €	+ 363,46%
21	Immobilisations Corporelles	609 499,00 €	899 848,00 €	+ 47,64%
23	Immobilisations en Cours	833 708,52 €	1 407 568,00 €	+ 68,83%
10	Remboursement Taxe aménagement	40 200,00 €	0,00 €	-100,00%
16	Remboursement d'emprunts-Cautions	990 000,00 €	735 000,00 €	-25,76%
27	Autres immobilisations financières	43 200,00 €	43 200,00 €	0,00%
O20	Dépenses imprévues	8 665,57 €	275 577,53 €	+ 3080,14%
O40	Opérations d'ordre entre sections	348,00 €	209 701,25 €	+ 60158,98%
TOTAL DES DEPENSES		2 654 684,09 €	4 015 930,78 €	+ 51,28%
OO1	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 432 192,72 €	0,00 €	-100,00%
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES		4 086 876,81 €	4 015 930,78 €	-1,74%

Les prévisions de dépenses d'investissement :

A - Elles vont permettre le démarrage de projets tels :

- La création de la deuxième salle de cinéma au Cabieu (100 000 euros)
- La mise en place du Centre de Surveillance Urbain (300 000 euros ; sous couvert de retour du SDEC, à valider par le Conseil Municipal).
- La rénovation thermique et énergétique des groupes scolaires et de bâtiment comme le COSEC.
- La sécurisation des écoles

B - La poursuite des chantiers en cours tels :

- Le Tiers-Lieu au Centre socio culturel pour un prévisionnel 2021 de 785 000 euros (soutien aux entreprises locales).

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2021
Application agréée E-legalite.com
21_DO-014-211404884-20210412-DEL20210412

- La mise en accessibilité des bâtiments à destination du public et des aménagements sur les voiries pour un prévisionnel 2021 de 130 000 euros.

- Un droit de tirage d'un montant de 316 917 euros pour les travaux de voirie via Caen La Mer pour la part investissements (Quartier Charmettes).

- Un fonds de concours pour les travaux d'éclairage public via le SDEC pour un montant de 80 036 euros.

- Une partie des investissements est prévue pour des acquisitions d'équipements informatiques, du mobilier et du matériel pour les services municipaux techniques, administratifs et évènementiels, ainsi que des matériels pour la vie associative et sportive (+ de 375 K€).

- Des crédits 2021 d'un montant de 30 000 euros pour l'achat d'un logiciel Portail à destination des familles pour les inscriptions scolaires et périscolaires.

- Des aménagements à travers la Ville et d'amélioration ou d'embellissements des espaces pour le cadre de vie des Ouistrehamais, par l'apport de mobilier urbain, de clôtures (sur aires de jeux) pour un montant de 124 K€.

- Des travaux de gros entretien sur le patrimoine communal sur le plan énergétique (remplacement de chaudières), d'amélioration des logements communaux (électricité), de raccordements ou encore en matière de sécurité et de prévention (plan d'évacuation-extincteurs-débits sur poteaux incendie) (+182 K€).

- L'acquisition d'un espace boisé pour un montant de 50 000 euros.

- Des crédits d'études pour une assistance à la mise à jour de l'actif de la commune et de son inventaire pour un montant de 25 000 euros (recommandation de la Chambre Régionale des Comptes).

- Un complément d'études pour la halle aux poissons pour 8000 euros.

En matière de dette, le montant 2021 de remboursement de la dette en capital s'élève à 730 000 euros ; la Ville poursuit son désendettement, comme évoqué lors du DOB.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2021
Application agréée E-legalite.com
21_DO-014-211404884-20210412-DEL20210412

Les prévisions de recettes d'investissement

Le montant global des recettes s'élèvent à 4.056 861 € pour les crédits nouveaux. Ils sont complétés des restes à recouvrer pour un montant de 817 677.41 euros.

INVESTISSEMENT RECETTES		CREDITS NOUVEAUX HORS REPORTS		
		BP 2020	BP 2021	Ev 2021/2020
1	Solde d'investissment reporté	- €	879 013,93 €	100,00%
13	Subventions d'Investissement Reçues	430 946,00 €	263 009,00 €	-38,97%
10	Dotations Fonds Divers Réserves (hors 1068)	550 000,00 €	660 000,00 €	+ 20,00%
1 068	Excédent de fonctionnement capitalisé	254 392,87 €	495 065,28 €	+ 94,61%
138	Autres établissements publics locaux	42 500,00 €	0,00 €	-100,00%
165	Dépôts et cautions	24 200,00 €	5 000,00 €	-79,34%
27	Autres Immos Financières	303 504,00 €	280 545,00 €	-7,56%
O24	Produits des cessions	685 100,00 €	681 875,00 €	-0,47%
O40	*Opérations d'Ordre entre section*	650 000,00 €	792 353,25 €	+ 21,90%
TOTAL DES RECETTES		**2 940 642,87 €**	**4 056 861,46 €**	**+ 37,96%**

Les recettes sont composées :

- de cessions de terrains (Pointe du Siège et Rue du Petit Bonheur) pour un montant de 681 875.00 €.
- du FCTVA relatif aux dépenses de 2020 pour 410 000 euros.
- du transfert du report de fonctionnement dans sa totalité pour un montant de 495 065.28 euros en affectation aux investissements 2021.
- de subventions de l'Etat (DSIL), de la Région et du Feder pour un montant de 263 Keuros pour financer les travaux du Tiers-Lieu, de l'accessibilité, de la rénovation thermique et énergétique et de l'appel à projet concernant le numérique dans les groupes scolaires. Nous sommes en attente des réponses pour subventionnement de 5 projets du Plan de Relance avec Petites Villes de Demain.
- de dotations et fonds divers tels le reversement de 75% par la CU de la taxe d'aménagement pour un montant de 250 000 euros, très variable.
- du reversement de capital de la dette récupérable par la CU de Caen la Mer pour un montant de 262 170 euros, qui diminue chaque année.
- des amortissements d'immobilisations pour 382 K€ et d'étalement d'indemnités de renégociation de la dette de 2010 pour un montant de 201K€.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2021
Application agréée E-legalite.com
21_DO-014-211404884-20210412-DEL20210412

- des écritures d'ordre budgétaire d'un montant de 209 353.25 euros relative au réaménagement des deux contrats de la Caisse d'Epargne en vue de la sécurisation de la dette et du passage en taux fixe.

  Nous avons encore des marges de manœuvre contrairement au budget de fonctionnement.

Les budgets annexes

- Le budget annexe Transports s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 134 191.10 euros et à hauteur de 67 181.97 euros pour la section d'investissement. Une subvention d'exploitation du Budget général est prévue pour la somme de 120 000 euros.
  Il nous faudra le réformer.

- Le budget annexe Locations s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 178 130.81 euros et à hauteur de 270 746.93 euros en section d'investissement avec l'achat de matériels de réception et d'équipements de cuisine pour un montant de 40 000 euros pour la grange aux dîmes.

CONCLUSION

Malgré les efforts entrepris, la situation sanitaire qui perdure et l'obligation de présenter un budget 2021 en équilibre, la Municipalité fait le choix de faire appel à une hausse de fiscalité exceptionnelle, choix difficile, réfléchi et évident.

Ce choix assumé permettra à court et moyen terme de ne plus dépendre des recettes du produit des jeux du Casino et d'assurer une offre de services qualitative et un développement dynamique de notre cité balnéaire pour tous.

Les bons résultats de 2020 permettent ainsi de financer les investissements de demain pour notre station ; Ouistreham Riva-Bella se donne les moyens de garder une image agréable de son territoire où il fait bon vivre.

C'est un budget résolument tourné vers l'avenir et la prise en compte de l'urgence climatique.

Espérons que nous sortirons rapidement de la crise.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/04/2021
Application agréée E-legalite.com
21_DO-014-211404884-20210412-DEL20210412